

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2020_038

Désignations des référents des unités géographiques

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq septembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Christine BEDEL, Patrick CONTASTIN, Arnaud CURVELIER, Jean-Michel DAUMAS, Alain DELMAS, Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, René JEANJEAN, Catherine JOUVE, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Pierre PANTANELLA, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Serge VÉDRINES

Étaient représentés : Didier CADAUX par Christine BEDEL, Pascal RIVIER par Pierre PANTANELLA, Patrick SALSON par Gilbert FAUCHER

Secrétaire de séance : Madeleine MACQ

Date de convocation : 17 septembre 2020

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 17	Pouvoirs : 3
Résultat du vote		
Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu les statuts du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont et notamment son article 9 créant six unités géographiques (UG), réunissant des représentants des communautés de communes concernées et servant à relayer auprès du comité syndical les problématiques locales : "Haut-Tarn, Tarnon-Mimente", "Gorges du Tarn, Jonte", "Vallée du Tarn", "Dourbie-Trévezel", "Muse, Lumensonesque" et "Cernon-Soulzon" ;

Procède à la désignation d'un référent pour chacune des six unités géographiques :

- UG Haut-Tarn, Tarnon-Mimente : Serge GRASSET,
- UG Gorges du Tarn et Jonte : René JEANJEAN avec l'appui de Pierre HERRGOTT,
- UG Vallée du Tarn : Patrick SALSON,
- UG Dourbie-Trévezel : Jean-Michel DAUMAS,
- UG Muse et Lumensonesque : Richard SARRAU,
- UG Cernon-Soulzon : Pierre PANTANELLA ;

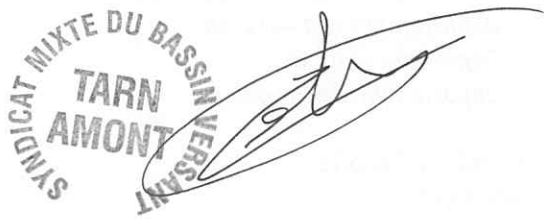
Autorise le président à signer toutes pièces utiles se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 29/09/2020
048-200080547-20200925-DE_2020_038-DE

Le président, Serge VÉDRINES



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 29/09/2020
et publié ou notifié
le 30/09/2020

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 29/09/2020
048-200080547-20200925-DE_2020_038-DE